



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

## **MAIRIE DE CHAMBERY**

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

ARRÊTÉ N° ART-2022-116

### **ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA VILLE ET DU CCAS DE CHAMBERY**

Vu la délibération du 4 juillet 2020 (DCM-2020-108) portant élection du maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la médecine Professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2012-170 du 03 février 2012,

Vu l'Ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu la délibération du conseil municipal 2018-098 n°20 du 6 juin 2018 du renouvellement général des organismes consultatifs,

Vu les résultats du scrutin des élections professionnelles du 6 décembre 2018,

Vu la désignation des organisations syndicales représentatives du 20 décembre 2018,

Vu la désignation de l'organisation syndicale CGT en date du 27 juillet 2020,

Vu la désignation de l'organisation syndicale FO en date du 29 avril 2021,

Vu la désignation de l'organisation syndicale FO en date du 8 mars 2022,

Considérant qu'il s'avère nécessaire de procéder à la modification de la composition du collège des membres représentants de la Collectivité suite à la nomination de Mme Daphné BOREL en qualité de Directrice Générale Adjointe Solidarité, Citoyenneté, Proximité,

Considérant que Mme Daphné BOREL devient suppléante en remplacement de Mme Mathilde INGOLD,

Le maire de la Ville de Chambéry,

## ARRÊTE :

### Article 1<sup>er</sup> :

Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2022-027 du 15 mars 2022.

### Article 2 :

A compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté, les représentants de la collectivité désignés pour siéger au CHSCT sont les suivants :

Titulaires (6)	Suppléants (6)
Aurélie LE MEUR Martin NOBLECOURT Christelle FAVETTA-SIEYES Pascal MARCHAND Sarah DESLANDES Erwan HETET	Sophie BOURGADE Farid REZZAK Dominique LOCTIN Florian FILLIOL Marie Paule MORISSET Daphné BOREL

### Article 3 :

A compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté, les représentants du personnel désignés par les organisations syndicales représentatives pour siéger au CHSCT sont les suivants :

Titulaires (6)	Suppléants (6)
Frédéric DHORNE (CGT) Djamel HAMOUDI (CGT) Alain GOUBET (CGT) Christelle LIVERNOIS (CGT) Patrick TANASI (FO) Sylvie CHOULET (FO)	Abla TALBI (CGT) Antunes CARLA (CGT) Isabelle CARRIN (CGT) Gilles VIRET (CGT) Christophe MACHAVOINE (FO) Virginie THOMAS (FO)

### Article 4 :

Le directeur général des services ainsi que les agents placés sous sa responsabilité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la mise en œuvre et du respect du présent arrêté.

### Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Dans le même délai, l'auteur du présent arrêté peut être saisi d'un recours gracieux contre celui-ci. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite.

**Article 6 :**

Ampliation du présent arrêté sera transmise au représentant de l'Etat dans le département de la Savoie.

Fait à Chambéry

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté Signature I\_Parapheur

Numéro attribué à l'acte : ART-2022-116

Objet de l'acte : ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA VILLE ET DU CCAS DE CHAMBERY

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 3 - Designation de représentants 5 - Autres (dont SEM; Commissions...)

Date de l'acte : 12 août 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-217300656-20220812-lmc1H27874H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27874H1

Date de transmission en Préfecture : 23 août 2022

Date de réception en Préfecture : 23 août 2022

Publication : du 23 août 2022 au 24 octobre 2022